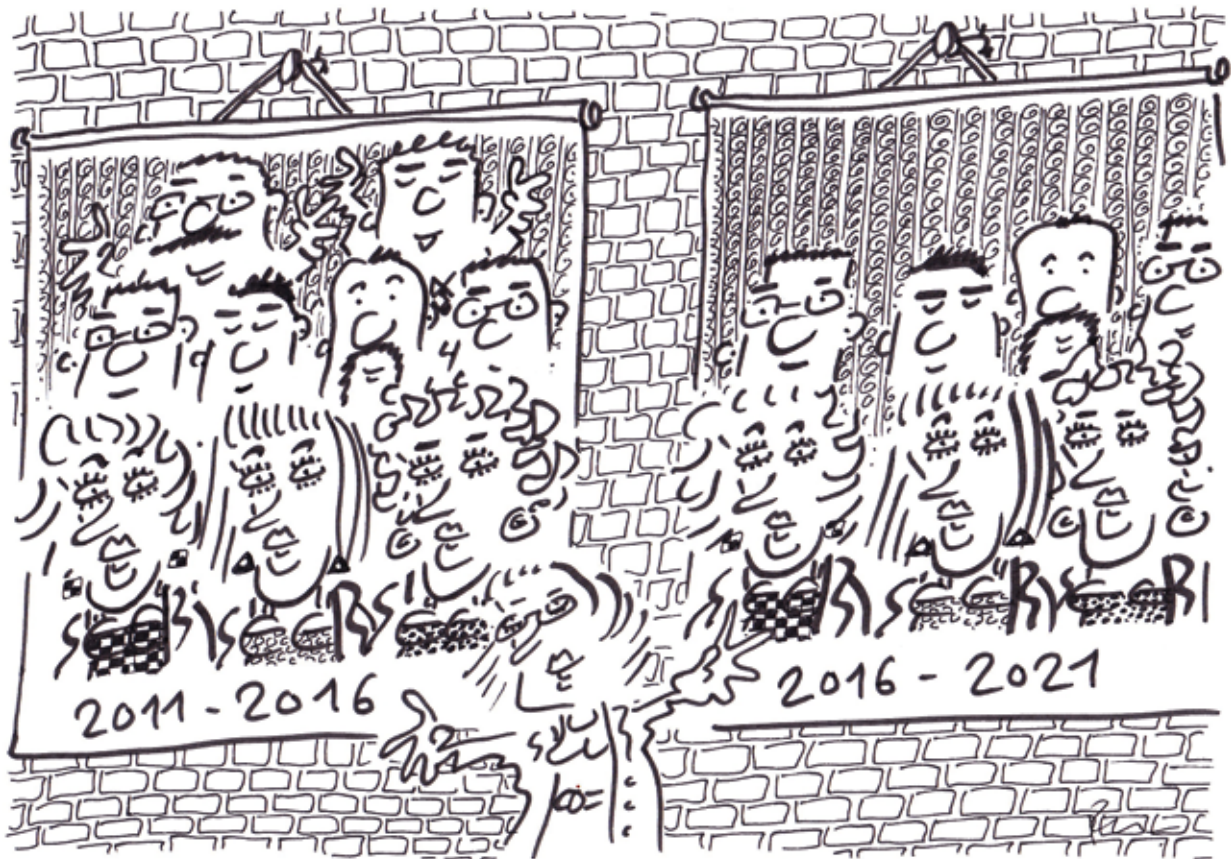


Commune de GIVISIEZ



**Message de printemps du Conseil communal
et convocation de l'Assemblée communale
du 23 mai 2016**

Dessins de Péculb : page de couverture et pages 8, 11, 27 et 30

Sommaire

Convocation de l'Assemblée communale du 23 mai 2016	2
Message du Conseil communal	3
Bilans comparés aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014	4
Récapitulation des comptes 2015	6
Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2015	8
Comparaisons budgétaires	12
Cash flow	23
Rapport de l'organe de révision	24
Contrôle des investissements au 31 décembre 2015	26
Décompte final d'investissement et commentaire	28
Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz	29
Modification des statuts de l'ACoPol	30
Décisions pour la législature 2016-2021	31
Nouveaux horaires scolaires dès la rentrée 2016-2017	32
Distribution d'eau potable	33
Vie sportive, culturelle et sociale :	
- Mise en consultation du PA3 de l'Agglo	34
- Informations de la Police intercommunale	35
- Commande d'acte d'état civil par Internet	37
- Pro Senectute	38
- Les Ligues de santé	39
- CIPRET	40
- Chronique forestière	41
- La Famille au Jardin	42

Convocation de l'Assemblée communale du 23 mai 2016

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 23 mai 2016 à 20 h 15** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2015 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Comptes 2015
3. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz
4. Modification des statuts de l'ACoPol
5. Mode de convocation de l'Assemblée communale pour la législature 2016-2021
6. Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil communal pour effectuer, durant la législature 2016-2021, des opérations immobilières jusqu'à concurrence de 10'000 m² et/ou CHF 50'000 de prix transactionnel par opération
7. Election de la Commission financière
8. Election de la Commission d'aménagement
9. Election de la Commission des naturalisations
10. Election des Conseillers/ères d'agglomération
11. Divers

*Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Georges Baechler
La Secrétaire : Ariane Menoud*

Message du Conseil communal

Chères Citoyennes, chers Citoyens de Givisiez,

Les jeux sont faits, vous avez fait votre choix le 28 février et avez nommé les membres de la nouvelle équipe qui tiendront les rênes de notre Commune pour ces cinq prochaines années. Je suis persuadé qu'ils sauront faire face aux défis qui les attendent.

Au nom de tous les sortants, je leur souhaite de réussir et de persévérer dans les options que nous avons tracées tous ensemble depuis de longues années. Notre Commune est toujours prospère et ses perspectives d'avenir sont bonnes. Nous sommes en possession d'un patrimoine non négligeable grâce à notre politique foncière active menée depuis des décennies. Notre situation stratégique nous permet de jouer quelques atouts considérables dans un avenir proche, la partie est d'ailleurs déjà bien engagée car les projets d'importance que nous avons évoqués lors du Message d'automne sont en voie de préparation, voire de réalisation, et notre Commune y joue un rôle prépondérant.

Givisiez ne pourra pas éviter de grandir. Sa proximité avec la Ville de Fribourg, sa situation centrale par rapport à l'agglomération et ses nombreuses places de travail en font un pôle d'attraction apprécié. Nous avons dès lors deux choix qui se présentent à nous : laisser faire et subir la démographie et ses effets secondaires pas toujours appréciés, ou alors prendre les choses en main et cadrer cette évolution inévitable avec rigueur et bon sens. Ceci nous l'avons toujours appliqué en fonction de nos possibilités durant ces dernières législatures. Le bon sens, c'est précisément l'ingrédient indispensable à la conduite d'une Commune qui, par contradiction avec un législatif, doit garder les pieds bien ancrés dans son territoire et répondre aux besoins concrets de ses citoyens.

J'adresse mes félicitations aux nouveaux élus et forme mes meilleurs vœux de réussite au nouveau Conseil.

Georges Baechler, Syndic

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de nos mandats.



Georges Baechler



Michel Ramuz



Eva Berclaz



Jacqueline Ramuz



Roger Carrard



Eric Mennel

Bilans comparés aux 31.12.2015 et 31.12.2014

Actifs	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux	784 971,19	1 504 144,29
CC Etat de Fribourg	-408 127,39	0,00
Débiteurs impôts	3 103 138,45	1 780 120,27
Débiteurs administration et taxe au sac	398 389,10	428 762,90
Débiteurs eau	251 378,45	262 903,15
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	13 302,05	14 536,94
Débiteurs pmts non attribués	-200,00	
Patrimoine financier :		
- Part à la recapitalisation du Manoir		0,00
- Propriété Résidence Le Manoir		0,00
- Domaine agricole de Toutvent	2 000 000,00	2 000 000,00
- Buvette du centre sportif	1,00	1,00
- Maison Cochard route de l'Epina y 2	281 190,00	285 595,00
- Acompte sur terrain de Corberayes	120 000,00	132 862,50
- Etudes d'aménagement du territoire	625 000,00	658 883,05
- La Chassotte	1 753 000,00	1 774 000,00
- Villa Perler route Château-d'Affry 20	235 000,00	445 000,00
- Transformation villa Perler	175 000,00	
- Espace La Faye	1 520 000,00	1 580 000,00
- Appartement PPE Jubindus 7	273 000,00	273 000,00
- Actions et parts sociales	1 997 750,00	1 997 750,00
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	233 331,25	130 363,15
Patrimoine administratif :		
- Réseau routier et trottoirs	7 615 625,00	7 725 000,00
- Réseau d'eaux usées et STEP	2 250 000,00	2 450 000,00
- Installations sportives	325 000,00	390 000,00
- Réseau d'eau potable	825 000,00	750 000,00
- Endiguements	1,00	1,00
- Déchetterie	25 000,00	50 000,00
- Places de jeux	250 000,00	250 000,00
- Place des Osses	360 000,00	380 000,00
- Maison communale	600 000,00	630 000,00
- Le Rural	4 725 000,00	4 800 000,00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	1 200 000,00	1 310 000,00
- Local du feu	250 000,00	275 000,00
- Cimetière	75 000,00	100 000,00
- Infrastructures culturelles régionales	0,00	1,00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2 641 110,00	2 725 000,00
- Raccordement à GIVICAD	623 000,00	650 000,00
- Véhicules et mobilier	50 000,00	75 000,00
- Stock de clips pour conteneurs	186,00	446,35
TOTAUX	35 171 046,10	35 828 370,60

Passifs	31.12.2015	31.12.2014
Créanciers	607 086,75	742 985,95
CC Etat de Fribourg		108 872,86
Dettes	22 652 514,32	23 021 515,08
Fond Roland et Bianca Manigley	237 000,00	237 000,00
Provisions :		
Provision pour pertes sur débiteurs	500 000,00	500 000,00
Passifs transitoires :		
- Passifs transitoires divers	1 169 745,05	1 137 526,85
- Centre commercial Moncor SA	1 234 790,30	1 234 790,30
- Cautions pour clés prêtées	9 900,00	10 350,00
- Fortune du MCDI	30 668,46	20 791,66
Réserves :		
- Rachats PC : divers	282 400,00	282 400,00
- Rachats PC : Beauséjour Sud	472 350,00	472 350,00
- Renouvellement conduites eaux usées	69 043,25	100 000,00
- Réserve équilibre eaux usées	69 043,25	
- Fonds pour les manifestations locales	12 382,55	12 382,55
- Fonds pour une œuvre d'art	3 055,20	3 055,20
- Infrastructures culturelles régionales	0,00	250 000,00
- Entretien des immeubles	750 000,00	750 000,00
- Installations sportives	510 000,00	450 000,00
- Achats de terrains	750 000,00	750 000,00
- Entretien des endiguements	70 000,00	70 000,00
- Réseau routier	200 000,00	200 000,00
- Projet Chanteclair	250 000,00	250 000,00
- Réserve pour projet informatique	50 000,00	

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :

Cautionnements bancaires en faveur
du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.-

Fortune nette	5 241 066,97	5 224 350,15
TOTAUX	35 171 046,10	35 828 370,60

Récapitulation des comptes 2015

COMPTES 2015

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
0	Administration	1 778 739,90	273 490,90
1	Ordre public	363 058,90	9 998,10
2	Enseignement et formation	3 688 024,80	111 933,00
3	Culture, sports et loisirs	553 874,45	24 251,55
4	Santé	1 182 730,10	20 079,15
5	Affaires sociales	1 956 450,80	20 476,40
6	Transports et communications	1 538 773,65	232 177,00
7	Protection de l'environnement	2 011 461,20	1 857 977,20
8	Economie	61 491,20	14 588,00
9	Impôts, finances et immeubles	2 744 503,31	14 398 006,93
	Amortissements obligatoires	790 170	
	Amortissements supplémentaires	238 896,60	
	Affectation aux réserves obligatoires (ch.7)	38 086,50	
	Affectation aux réserves non obligatoires (ch.9)		
	Dissolution de réserves	140 000,00	140 000,00
	Plus-value sur vente du Manoir		
	Résultat du compte de fonctionnement	16 716,82	
Totaux		17 102 978,23	17 102 978,23
Investissements			
0	Administration		
1	Ordre public		
2	Enseignement et formation		
3	Culture, sports et loisirs	140 775,00	
4	Santé		
6	Transports et communications		
7	Protection de l'environnement	206 096,15	97 611,10
8	Economie		
9	Impôts, finances et immeubles	105 001,10	354 261,15
Report net au bilan			
Totaux		451 872,25	451 872,25

BUDGET 2015**COMPTES 2014**

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 799 665	229 450	1 734 042,30	229 439,60
373 915	7 000	403 136,90	14 045,20
3 780 725	119 050	3 655 347,40	124 435,00
572 215	24 800	569 519,80	25 702,35
1 161 885	30 800	1 088 238,30	22 679,45
1 997 145	14 755	1 856 916,17	19 362,75
1 520 480	126 250	1 512 818,05	191 858,40
2 066 120	1 828 720	2 009 925,10	1 727 025,65
63 245		61 108,80	5 400,00
2 776 355	14 302 630	2 832 369,12	13 985 637,02
839 170		765 859,75	
		234 424,45	
		450 000,00	
	170 000		849 815,00
	97 465	21 694,28	
16 950 920	16 950 920	17 195 400,42	17 195 400,42
		94 250,00	58 176,00
50 000,00		121 202,05	
250 000		557 515,00	25 516,05
100 000	25 000	279 047,50	65 410,40
100 000		664 110,90	640 000,00
	475 000		927 023,00
500 000	500 000	1 716 125,45	1 716 125,45

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2015

Le compte de fonctionnement 2015 laisse apparaître un bénéfice de CHF 16'716.82, suite à l'affectation d'une somme de CHF 25'000.00 pour l'entretien des bâtiments et des amortissements supplémentaires de CHF 238'896.60.

Divers investissements ou participations votés par des Assemblées communales précédentes ont été activés au bilan en fonction des factures payées et de l'avancement des travaux, à savoir :

+ Etude aménagement du territoire	28 294,00
+ Achats de terrain	7 390,00
+ Réseau d'eaux usées	60 000,00
+ Réseau d'eau potable	117 802,15
+ Infrastructures culturelles régionales	140 775,00
<hr/>	
Sub-total	354 261,15
<hr/>	
- Dissolution de la réserve infrastructures culturelles	-140 000,00
<hr/>	
Sub-total	214 261,15



Amortissements obligatoires :

- Réseau d'eaux usées et stations d'épuration	-196 000,00	
- Bâtiment scolaire 1992	-110 000,00	
- Bâtiment scolaire 2012	-83 890,00	
- Aménagements routiers, trottoirs et places	-129 375,00	
- Autres bâtiments	-217 905,00	
- Centre sportif «Fin de Chandolan	-20 000,00	
- Terrain de Corberayes	-6 000,00	
- Chauffage à distance	-27 000,00	-790 170,00

Amortissements supplémentaires :

- Terrain	-14 252,50	
- Etude d'aménagement	-62 177,05	
- Réseau d'eaux usées et stations d'épuration	-4 215,50	
- Réseau d'eau potable	-4 975,55	
- Solde infrastructures culturelles	-776,00	
- Déchetterie	-25 000,00	
- Transformation villa Perler	-32 500,00	
- Installations sportives	-45 000,00	
- Cimetière	-25 000,00	
- Véhicules	-25 000,00	-238 896,60

Report net au bilan**-814 805,45**

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2015 (suite)

Au 31.12.2015, compte tenu des opérations mentionnées ci-avant, le patrimoine administratif et financier se monte à CHF 28'797'113.00 sans les actions et parts sociales. Les provisions et réserves figurant au bilan, relatives aux pertes sur débiteurs (CHF 500'000.00), entretien des endiguements (CHF 70'000.00), entretien des immeubles (CHF 750'000.00), achats de terrains (CHF 750'000.00), réseau routier (CHF 200'000.00) et le projet Chan-teclair, ne subissent aucune modification. Par contre, la réserve pour le financement des infrastructures culturelles a été utilisée pour CHF 140'000.00 afin de payer le solde du théâtre Equilibre. La différence a été virée, selon décision de l'Assemblée communale du 16 décembre 2015, à raison de CHF 50'000.00 pour des projets informatiques à l'administration communale et de CHF 60'000.00 pour les installations sportives. Cette réserve s'élève dès lors à CHF 510'000.00. La réserve pour le renouvellement des conduites d'eaux usées a été alimentée par CHF 38'086.50 et ensuite répartie sur deux comptes : l'un «Réserve équilibre eaux usées» pour CHF 69'043.25 et l'autre «Renouvellement des conduites d'eaux usées» pour CHF 69'043.25. Les réserves diverses (CHF 770'187.75) sont prévues pour des financements futurs en relation avec la protection civile (CHF 754'750.00) et divers fonds à buts déterminés (CHF 15'437.75).

Les provisions pour débiteurs impôts, relatives aux années 2008 à 2016, se montent à CHF 12'626'932.40, desquelles il y a lieu de déduire les acomptes versés (CHF 9'570'123.80) et auxquelles il faut rajouter les prestations en capital (+ CHF 26'131.15), les contributions immobilières (+ CHF 20'198.70), d'où un solde débiteurs impôts ouvert au 31.12.2015 de CHF 3'103'138.45, en augmentation de CHF 1'323'018.18 en regard du bilan au 31.12.2014. Les autres débiteurs (CHF 662'869.60) englobent des factures d'eau (CHF 251'378.45), des taxes au sac

(CHF 8'806.30), des décomptes administratifs (CHF 389'382.80) et de l'impôt anticipé à récupérer (CHF 13'302.05).

Les actifs transitoires (CHF 233'331.25) comprennent notamment des versements CCP 2015 reçus en 2016 (CHF 127'948.00), diverses ristournes en relation avec la déchetterie (CHF 31'004.10), divers montants à recevoir concernant certains dossiers gérés par l'administration (CHF 37'034.45) ainsi que des montants à recevoir relatifs à divers objets (CHF 37'344.70).

Les montants placés en actions et parts sociales représentent CHF 1'997'750.00 et n'enregistrent aucune variation depuis l'an dernier.

Les créanciers (CHF 607'086.75) représentent les factures relatives à l'exercice 2015 (CHF 399'586.95), majorées du décompte de perception des impôts de paroisse qui se monte à CHF 207'499.80.

Les passifs transitoires (CHF 1'169'745.05) se composent notamment de provisions pour l'entretien du patrimoine (CHF 76'000.00), de loyers facturés d'avance (CHF 136'030.00), du solde 2015 de l'Association des cycles d'orientation de Sarine Campagne (CHF 188'556.00), d'escomptes et d'intérêts d'impôts 2014-2015 (CHF 94'200.00), des honoraires relatifs aux permis de construire, du plan d'aménagement local et du solde de la participation aux mandats d'études parallèles (MEP) de l'Escalé (CHF 117'000.00), de divers décomptes en relation avec le social (CHF 146'627.15), de diverses dépenses concernant la Justice de paix (CHF 63'000.00), de taxes d'épuration à Fribourg (CHF 85'000.00), de la maintenance des installations et de la mise à jour du cadastre (CHF 40'400.00) ainsi que de divers montants en relation avec le bouclage des comptes 2015 (CHF 222'931.90), dont des intérêts courus sur un emprunt de CHF 68'604.15.

Figurent dans les autres passifs transitoires la reprise conventionnelle de la route des Loisirs (CHF 1'234'790.30) amortissable sur 10 ans à partir de 2016, un montant concernant le MCDI géré par l'administration communale pour le compte des inspecteurs scolaires (CHF 30'668.46) et les cautions perçues pour le prêt des clés (CHF 9'900.00).

Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires relatives au financement de diverses réalisations communales se montent à CHF 22'652'514.32, en diminution de CHF 369'000.76 en regard de l'année précédente. Le taux moyen des intérêts (CHF 410'106.33) de la dette communale est de 1,79 %.

Nous trouvons également la donation de feu Roland et Bianca Manigley (CHF 237'000.00), qui ont cédé à la Commune de Givisiez leurs biens immobiliers en demandant d'en affecter les produits en réduction des dépenses sociales.

Au 31.12.2015, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'Etat de Fribourg, se montent à CHF 376'843.80, en diminution de CHF 1'018'427.63 par rapport à la situation au 31.12.2014.



Comparaisons budgétaires

Le Conseil communal se limite, d'une part, à donner le détail des différentes composantes de chaque rubrique et à expliquer, d'autre part, les principaux écarts par rapport au budget (1-31) :

		COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
0 ADMINISTRATION GENERALE		-1 505 249,00	-1 570 215	-1 504 602,70
Traitement, indemnités et frais du Conseil	1)	-342 056,00	-365 000	-342 307,10
Commission financière, fiduciaire et scrutateurs		-22 219,40	-23 500	-22 432,00
Traitement du personnel administratif	2)	-590 649,65	-588 500	-612 222,00
Charges salariales nettes	2)	-313 415,70	-335 045	-305 463,00
Participation administration générale Agglo		-38 173,80	-38 700	-36 834,00
Imprimés et annonces	5)	-49 081,15	-40 000	-32 562,60
Fournitures de bureau, ports et téléphones	4)	-58 598,10	-75 500	-62 379,40
Réceptions et délégations	3)	-23 433,40	-20 000	-22 563,55
Mobilier et machines de bureau, informatique		-56 732,50	-57 000	-50 953,15
Audit de sécurité		0,00	-2 000	0,00
Cotisations diverses		-4 686,05	-4 600	-4 604,75
Frais divers de fonctionnement	4)	-23 181,70	-35 570	-22 287,80
Commission de perception impôt paroissial		16 072,15	14 000	8 837,85
Emoluments pour documents d'identité		906,30	1 200	1 168,80

1) Les dépenses de cette rubrique sont inférieures au budget pour CHF 22'944.00. Les importants dossiers ouverts, tant au niveau communal qu'en ce qui concerne la région, ont nécessité 29 séances de Conseil et plus de 4'000 heures de vacations de la part des Conseillères et Conseillers communaux.

2) La masse salariale (traitements et charges sociales) des rétributions communales est légèrement inférieure au budget (- CHF 19'479.65), suite à la réorganisation de l'administration et au remplacement de notre boursière communale ainsi qu'au départ à la retraite de Monsieur Daniel Limat.

3) Les frais de réceptions et délégations sont légèrement supérieurs aux prévisions (+ CHF 3'433.40), notamment en raison de l'organisation de l'apéritif de l'économie locale en automne dernier.

4) Les frais d'administration et de fonctionnement de notre Commune laissent apparaître une économie de CHF 29'290.20 en regard du budget.

5) Le poste Imprimés et annonces enregistre un dépassement de CHF 9'081.15 suite à la parution de la plaquette «Givisiez, entre glycine et pergola» relative aux étapes du développement communal.

	COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
1 ORDRE PUBLIC	-353 060,80	-366 915	-389 091,70
Police locale	-122 951,90	-130 640	-120 379,70
Justice de paix	6) -46 869,10	-42 300	-69 642,00
Service du feu :	7)		
- Solde sapeurs-pompiers/instructeurs	-57 311,15	-62 000	-57 690,20
- Equipements (./ subv. ECAB)	-10 182,60	-11 000	-5 698,80
- Frais d'immeuble	-35 832,75	-38 390	-72 603,85
- Police des constructions AEAI	-1 703,45	-2 000	-1 476,85
- Entretien matériel et véhicules	-17 465,25	-20 000	-17 499,10
- Repas et collations	-5 894,90	-7 000	-6 556,10
- Frais divers de fonctionnement	-30 134,10	-26 950	-19 367,75
Militaire	-1 155,10	-500	-240,90
Protection civile	-18 560,50	-20 780	-14 274,45
Protection de la population (ORCOC)	-5 000,00	-5 355	-3 662,00

6) Le décompte de la Justice de Paix se monte à CHF 46'869.10 pour l'année 2015. Figure toujours au bilan une somme devant servir à couvrir le solde des dépenses liées à des mutations de personnel au Service des tutelles et curatelles.

7) Les dépenses relatives à la défense incendie se montent à CHF 158'524.20 et sont inférieures au budget de CHF 8'815.80.

Comparaisons budgétaires

(suite)

		COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION		-3 576 091,80	-3 661 675	-3 530 912,40
Cycle obligatoire :	8)			
- Ecole enfantine, part aux dépenses cant.		-317 734,85	-326 380	-311 302,60
- Ecole primaire, part aux dépenses cant.		-1 265 904,60	-1 262 000	-1 226 351,15
- Cycle d'orientation		-919 956,00	-975 030	-934 526,00
- Autres écoles		-69 248,40	-78 770	-63 721,05
- Fournitures scolaires		-43 722,65	-50 000	-57 475,45
- Frais extrascolaires		-73 693,55	-72 400	-75 836,35
Services auxiliaires et classes spéciales	9)	-90 376,65	-117 185	-100 878,95
Ecoles spéciales pour handicapés	9)	-395 414,45	-432 380	-413 662,30
Formation professionnelle		-74 084,15	-82 030	-75 974,10
Bourses d'études et d'apprentissages		0,00	-500	0,00
Accueil extrascolaire	10)	-206 456,05	-165 500	-185 184,30
Entretien des machines et du mobilier	11)	-47 887,25	-25 000	-18 412,15
Transports scolaires de La Faye		-61 337,00	-62 000	-61 512,00
Administration scolaire		-10 276,20	-12 500	-6 076,00

8) Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) se montent à CHF 2'690'260.05 et sont inférieures au budget de CHF 74'319.95. Elles représentent le 16 % des dépenses ordinaires avant les écritures de boucllement.

9) Les services auxiliaires (logopédie) et les écoles spéciales pour handicapés enregistrent une réduction des charges de CHF 63'773.90 en regard du budget.

10) L'accueil extrascolaire a entraîné des dépenses nettes de CHF 206'456.05, soit un dépassement de CHF 40'956.05 par rapport au budget. La fréquentation des structures d'accueil est en constante augmentation et est liée à l'évolution des effectifs scolaires.

11) Les coûts de l'entretien des machines et du mobilier sont supérieures de CHF 22'887.25 au budget. L'installation de 2 tableaux interactifs et le remplacement d'une photocopieuse sont les causes de ce dépassement.

	COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	-529 622,90	-547 415	-543 817,45
Bibliothèque communale	-54 674,95	-58 200	-57 103,75
Conservatoire, écoles de musique et de chant 12)	-95 426,75	-85 900	-95 467,70
Participation à la culture régionale	-186 483,10	-188 615	-183 454,20
Parrainages divers	-1 155,00	-2 500	-804,00
Activités culturelles locales 13)	-20 663,50	-23 000	-26 309,70
Participation à Radio FR	-2 500,00	-2 500	-2 500,00
Entretien et équipements du centre sportif	-60 714,75	-68 200	-74 884,50
Fête des sports à Chandolan	0,00	-2 500	0,00
Participation au site sportif de St-Léonard	-25 000,00	-25 000	-25 000,00
Dons aux sociétés sportives 14)	-32 742,30	-40 000	-29 376,40
Entretien des places de jeux	-2 568,35	-5 000	-4 433,80
Camps scolaires, colonies de vacances	-47 694,20	-46 000	-44 483,40
4 SANTE	-1 162 650,95	-1 131 085	-1 065 558,85
Coûts résiduels des soins	-2 768,75	-1 510	-1 365,65
Service Ambulance de la Sarine	-52 998,00	-59 650	-45 966,00
Part. aux dépenses cantonales	-527 841,75	-483 370	-506 267,80
Homes pour personnes âgées	-330 453,00	-335 990	-291 142,15
Soins ambulatoires	-245 989,10	-241 365	-213 048,90
Services médical et dentaire scolaires	-2 600,35	-9 200	-7 768,35

12) La participation communale aux charges du Conservatoire dépasse de CHF 9'516.75 les prévisions communiquées par l'Etat mais elle est semblable à 2014.

13) Les activités culturelles locales ont généré des dépenses pour CHF 20'663.50, légèrement inférieures au budget pour CHF 2'336.50.

14) Les subventions accordées aux sociétés sportives à titre d'aide pour le financement de leurs mouvements jeunesse se montent à CHF 32'742.30 et sont inférieures au budget de CHF 7'257.70.

15) Les dépenses de ce chapitre sont supérieures au budget de CHF 31'565.96, notamment en raison de la répartition des dépenses cantonales en augmentation de CHF 44'471.75

Comparaisons budgétaires

(suite)

		COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
5 AFFAIRES SOCIALES	16)	-1 935 974,40	-1 982 390	-1 837 553,42
Structures d'accueil de la petite enfance	17)	-517 325,90	-530 000	-505 691,50
Institutions pour handicapés		-731 675,20	-744 860	-709 911,50
Part à l'aide sociale cantonale et régionale	17)	-522 617,35	-506 280	-445 890,95
Contributions diverses		-115 124,95	-118 005	-116 302,30
Assistance locale	18)	-19 749,25	-37 900	-38 914,67
Animation locale		-31 401,70	-52 500	-28 115,15
Aide extraordinaire pour catastrophes		-5 000,00	0	0,00
Part aux cotisations arriérées maladie et AVS		-8 053,40	-6 000	-8 726,55
Leg du Fond Roland et Bianca Manigley	19)	14 973,35	13 155	15 999,20

16) Les dépenses de ce poste représentent le 11,50 % du total des dépenses communales, avant amortissements extraordinaires, et sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires.

17) Les sommes affectées à l'aide sociale cantonale et régionale ascendent à CHF 522'617.35 et sont en constante augmentation par rapport aux années précédentes. Le montant alloué aux structures d'accueil de la petite enfance se monte à CHF 517'325.90 et est en dessous de la prévision de CHF 12'674.10.

18) Les dépenses relatives à l'assistance locale (CHF 19'749.25) ont diminué de presque 50 % par rapport à 2014 et sont en dessous de la prévision de 47,9 %.

19) Le produit du leg Roland et Bianca Manigley s'élève à CHF 14'973.35 pour l'année 2015. Selon le vœu des donateurs, ce produit d'immeuble est porté en diminution des dépenses sociales communales.

		COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		-1 306 596,65	-1 394 230	-1 320 959,65
Routes		-717 772,60	-778 760	-725 898,15
Traitement du personnel édilitaire	20)	-287 048,90	-349 300	-294 474
Entretien du réseau routier	20)	-226 819,40	-230 900	-257 186,95
Entretien hivernal	20)	-62 539,90	-40 000	-19 661,15
Consommation éclairage public	20)	-47 009,55	-67 000	-56 317,55
Etudes d'aménagements routiers	20)	-16 997,30	-15 000	-15 837,45
Frais de véhicules et machines		-33 129,60	-39 010	-40 140,10
Achats de machines et de matériel		-26 600,35	-24 000	-30 731,95
Frais de télécommunications et formation		-9 480,00	-5 500	-3 551,40
Location d'espaces pour l'édilité		-10 497,60	-10 500	-10 497,60
Redevance de la SGA et publicités		2 350,00	2 450	2 500,00
Transports publics		-588 824,05	-615 470	-595 061,50
Part au trafic régional		-230 870,40	-226 505	-209 495,50
Participation à l'Agglo Mobilité		-341 612,65	-350 565	-338 530,00
Subvention des abonnements		-9 201,00	-30 000	-42 326,00
Abonnements journaliers «Flexi»	21)	-7 140,00	-8 400	-4 710,00

20) Les dépenses relatives à l'entretien des routes et trottoirs, du déneigement, de l'éclairage public ainsi que diverses études d'aménagements routiers se montent à CHF 640'415.05 et sont en dessous de la prévision de CHF 61'784.95. Les charges du personnel sont inférieures notamment en raison d'imputations internes des salaires ainsi que de divers versements d'assurance pour perte de gain.

21) Le déficit de la vente des 8 cartes journalières CFF se monte à CHF 7'140.00 et est inférieur au budget de CHF 1'260.00 en raison de ventes à des personnes non domiciliées dans la Commune.

Comparaisons budgétaires

(suite)

	COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	-191 570,50	-237 400	-282 899,45
22) Eau potable	(déficit 2015 CHF 22'119.50 / taux de couverture 94,02 %)		
Achats d'eau au Consortium	-138 513,95	-145 600	-136 474,55
Participation au déficit du Consortium	-39 945,25	-38 320	-32 156,80
Entretien du réseau	-60 929,15	-30 870	-61 614,35
Gestion technique du réseau (SI Fribourg)	-18 979,00	-25 000	-18 710,35
Intérêts sur le capital investi	-100 000,00	-100 000	-100 000,00
Amortissements obligatoires	-4 000,00	-4 000	0,00
Frais de gestion administrative	-3 739,60	-4 150	-3 856,70
Produit net des ventes et de la taxe fixe	343 987,45	345 820	336 784,75
23) Eaux usées	(déficit 2015 CHF 0.00 / taux de couverture 100 %)		
Entretien du réseau des canalisations	-29 550,15	-30 450	-59 957,90
Honoraires et mise à jour du cadastre PGEE	-3 000,00	-3 000	0,00
Frais d'exploitation des STEP	-189 299,70	-232 020	-203 607
TVA	-21 487,45	-20 500	-19 940,45
Imputation interne des intérêts	-200 000,00	-200 000	-200 000,00
Amortissements	-196 000,00	-196 000	-210 689,75
Frais de gestion administrative	-3 739,50	-4 150	-3 856,70
Taxes d'exploitation	681 163,30	692 110	678 854,35
Affectation réserve équilibre	-38 086,50	-5 990	0,00

22) Le résultat de ce chapitre accuse un déficit de CHF 22'119.50 et atteint un taux de couverture des frais de 94,02 %, à cause notamment de charges d'entretien du réseau plus importantes que prévues et de travaux d'installations du réseau dans la zone industrielle par le Consortium (CIG) pour un montant de CHF 14'880.05.

23) Les charges de cette rubrique sont en dessous de la prévision principalement en ce qui concerne notre part aux frais d'exploitation de la STEP (- CHF 37'718.95). Une affectation à la réserve au bilan «Equilibre eaux usées» a dès lors été effectuée pour un montant de CHF 38'086.50 afin de respecter le taux de couverture légal de 100 %.

	COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
24) Déchets	(déficit 2015 CHF 40.90 / taux de couverture 99,99 %)		
Frais de la déchetterie	-127 207,05	-152 570	-133 948,50
Ramassage et traitement des déchets	-209 434,65	-216 280	-208 124,35
Produit net de la taxe et des sacs d'ordures	370 187,60	361 750	278 149,20
Frais de gestion administrative	-33 586,80	-14 300	18 665,35
Divers			
Cimetière	-9 334,20	-11 150	-8 506,25
Endiguements	25) -57 948,25	-77 000	-17 950,95
Protection de la nature	-4 882,00	-9 500	-1 348,65
Aménagement du territoire	25) -87 243,50	-102 500	-143 056,80
Part à l'Agglo Aménagement régional	-10 002,15	-13 730	-12 888,00
8 ECONOMIE	-46 903,20	-63 245,00	-55 708,80
Part à la Corporation forestière	-8 084,00	-8 380	-10 408,00
Part à la promotion touristique de l'Agglo	-23 828,00	-23 830	-24 258,00
Part à la promotion économique de l'Agglo	-4 911,70	-10 035	-12 104,00
Commission et audit énergétique	26) -9 179,50	-11 000	-8 938,80
Soutien financier pour énergies renouvelables	-900,00	-10 000	0,00

24) L'excellente gestion de la déchetterie et la maîtrise de l'élimination des déchets ménagers et encombrants ont permis d'atteindre un taux de couverture des frais de 99,99 %, malgré l'augmentation de la population. Il y a lieu de relever que le résultat de ce chapitre est de CHF 21'359.10 inférieur aux prévisions budgétaires

25) Les frais relatifs à l'aménagement du territoire sont en dessous de la prévision (- CHF 15'256.50). Ces coûts comprennent les honoraires de notre urbaniste relatifs au PAL ainsi que divers projets tels que

les Zones 30 km/h et le MEP de l'Escale et tiennent compte de la participation de tiers pour des études antérieures liées à la suppression du passage à niveau et au déplacement de la gare. Les travaux d'endiguements ayant été différés, la réserve prévue en couverture n'a pas été utilisée et est maintenue au bilan.

26) En 2015, nous avons obtenu notre label «Cité de l'énergie». Le coût effectif de ce projet, subventions cantonales et fédérales déduites, s'élève à CHF 9'179.50.

Comparaisons budgétaires

(suite)

		COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
9 IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES		10 624 437,02	10 857 105	10 552 798,70
Impôts		13 008 639,92	13 035 895	12 307 081,09
Revenu/fortune des personnes physiques	27)	6 664 258,42	6 685 000	6 215 321,10
Bénéfice/capital des personnes morales	27)	3 175 000,00	3 325 000	3 077 200,10
Contributions immobilières	27)	2 269 228,90	2 255 000	2 185 770,35
Prestations en capital	28)	70 772,80	100 000	105 118,70
Impôts sur gains immobiliers et mutations	28)	287 058,05	350 000	463 442
Impôts et taxes diverses		25 428,20	15 250	49 188,35
Impôt sur les véhicules à moteur		274 950,20	287 645	278 296,00
Impôts sur les divertissements		101 444,80	97 000	97 401,00
Soldes fiscaux des années précédentes	27)	210 695,90	0	-125 326,90
Frais de poursuites et abandons d'impôts	29)	-17 682,20	-34 000	-26 581,16
Intérêts rémunérateurs et moratoires	29)	-52 515,15	-45 000	-12 748,40
Péréquation financière		-1 168 843,00	-1 168 845	-1 093 251,00
Contribution à la péréquation des ressources		-1 304 789,00	-1 304 790	-1 218 626,00
Attribution à la péréquation des besoins		135 946,00	135 945	125 375,00

27) Le solde des impôts perçus pour les années précédentes, 2014 pour les personnes physiques et 2013 pour les personnes morales, s'établit comme suit :

Impôts personnes physiques	251 694,60
Impôts personnes morales	-40 998,70

Surplus impôts années antérieures 210 695,90

Les impôts facturés au 31 décembre 2015 relatifs au présent exercice ont incité le Conseil communal à estimer avec prudence le solde des impôts ordinaires 2015 concernant aussi bien les personnes physiques que les personnes morales. En effet, nous avons réduit l'espérance d'encaissement de CHF 75'000.00 pour les personnes physiques et de CHF 150'000.00 pour les personnes morales, soit CHF 225'000.00 au total. Toutefois, les impôts à la source laissent apparaître un bonus de CHF 54'258.42 en regard des prévisions.

28) Les prestations en capital et les impôts sur les gains immobiliers et les mutations enregistrent une baisse de CHF 92'169.15 par rapport au budget.

29) Ces postes réalisent, en regard des estimations, une économie de CHF 8'802.65 qui provient d'une part de la bonne gestion des débiteurs impôts (+ CHF 16'317.80) et d'autre part d'un surplus de la provision pour intérêts rémunérateurs (- CHF 7'515.15).

		COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
Finances		-586 633,95	-686 640	-644 730,53
Intérêts sur dettes et frais CCP	30)	-67 317,51	-121 335	-162 308,86
Part aux frais/produits financiers de l'Agglo		99,45	-685	-696,00
Amortissements obligatoires et locations fin.		-557 170,00	-606 170	-522 170,00
Intérêts et frais des capitaux + produits escomptes		41 676,01	45 500	44 366,23
Honoraires et frais de gestion		-3 921,90	-3 950	-3 921,90
Immeubles	31)	-389 829,35	-493 305	-249 163,51
Commission de bâtisse		-240,00	-5 000	-1 140,00
Traitement du personnel de conciergerie		-239 551,10	-238 500	-248 468,15
Loyers du domaine communal		53 698,50	53 700	53 698,50
Loyers des logements, de la Faye et du Rural		235 375,00	235 800	232 670,00
Loyer du Manoir		0,00	0	190 000,00
Loyers des centres sportif et scolaire		60 400,00	61 000	60 850,00
Loyers payés à des tiers		-51 000,00	-51 000	-51 000,00
Assurances, énergies et mat. de nettoyage		-229 020,35	-273 415	-173 378,05
Honoraires et frais cadastre RF		-91,20	-6 000	0,00
Entretien des bâtiments		-117 263,60	-155 000	-176 156,76
Contrats et abonnements d'entretien		-35 502,85	-30 310	-35 447,00
Intérêts hypothécaires		-740,50	-1 445	-758,75
Imputation Fondation Manigley		-14 973,35	-13 155	-15 999,20
Equipements de locaux				-2 335,90
Achat mobilier et matériel		-18 223,90	-30 950	-47 001,20
Décompte de la propriété de La Chassotte		-32 696,00	-39 030	-34 697,00

30) Le renouvellement de certains emprunts à des taux intéressants et l'utilisation des capitaux disponibles expliquent l'évolution favorable de ce poste (- CHF 54'017.49).

31) La gestion du patrimoine immobilier laisse apparaître un bonus de CHF 103'475.65 en regard des prévisions. Par conséquent, le Conseil communal a renoncé à dissoudre la réserve pour l'entretien des immeubles de CHF 100'000.00 prévue au budget.

Comparaisons budgétaires

(suite)

	COMPTES 2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
Immeubles (suite)			
Entretien des bâtiments	-117 263,60	-155 000	-176 156,76
Contrats et abonnements d'entretien	-35 502,85	-30 310	-35 447,00
Intérêts hypothécaires	-740,50	-1 445	-758,75
Imputation Fondation Manigley	-14 973,35	-13 155	-15 999,20
Equipements de locaux			-2 335,90
Achat mobilier et matériel	-18 223,90	-30 950	-47 001,20
Décompte de la propriété de La Chassotte	-32 696,00	-39 030	-34 697,00
Postes non ventilables	-238 896,60	170 000	232 862,65
Part. études diverses pour fusions diverses	0,00	0	-66 116,90
Plus-value sur ventes de biens immobiliers	0,00	0	849 815,00
Part. de l'Etat 2ème année école enfantine	0,00	0	133 589,00
Amortissements supplémentaires divers	-238 896,60	0	-234 424,45
Affectation aux réserves non obligatoire	0,00	0	-450 000,00
Dissolution réserve pour entretien immeubles	0,00	100 000	
Dissolution réserve pour entretien endiguements	0,00	70 000	
Résultat de l'exercice	16 716,82	-97 465,00	21 694,28

Commentaires du Conseil communal

Le Conseil Communal tient à remercier les Conseillères et Conseillers pour la gestion rigoureuse de leurs dicastères, ainsi que le personnel communal pour son engagement, qui ont permis d'améliorer le résultat de l'exercice 2015 de CHF 353'078.42 et ceci malgré une évaluation à la baisse des recettes fiscales de CHF 225'000.00. Ce résultat a permis d'effectuer des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 238'896.60, à la suite de la prise en compte de la réduction de la provision pour infrastructures culturelles de CHF 140'000.00.

Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2015, où l'on mesure la capacité financière de la commune, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 1'083'869.92, alors que le budget prévoyait un cash flow de CHF 571'705.00

DETAIL DU CASH FLOW

	COMPTES 2015	BUDGET 2015
Résultat	16 716,82	-97 465
Amortissements obligatoires	790 170,00	839 170
Amortissements supplémentaires	378 896,60	0
Affectation à la réserve équilibre Eaux usées	38 086,50	0
Affectation aux réserves non obligatoires	0,00	0
Dissolution de réserve	-140 000,00	-170 000
Totaux	1 083 869,92	571 705

Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :	1999	1 445 926
	2000	1 576 741
	2001	1 885 659
	2002	2 404 762
	2003	2 170 258
	2004	2 994 349
	2005	2 116 531
	2006	1 926 219
	2007	1 239 425
	2008	4 103 185
	2009	1 407 970
	2010	1 175 637
	2011	1 935 223
	2012	1 560 155
	2013	714 778
	2014	1 471 978

Rapport de l'organe de révision



Multifiduciaire Fribourg SA
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg
Rue Faucigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Givisiez

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Givisiez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



 Membre de la Chambre fiduciaire | Expert réviseur agréé ASR

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 35'171'046.10, ainsi qu'un bénéfice de CHF 16'716.82.

Fribourg, le 29 mars 2016

Multifiduciaire Fribourg SA



Marc Baudin
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Emilie Neuhaus
Réviser agréé

Annexes : comptes annuels (comptes de fonctionnement, comptes d'investissements, bilan, annexe)

Contrôle des investissements au 31.12.2015

Comptes	Objets	Décisions	Crédits	
701.501.6	Adduction d'eau du PQ CIG 2	14/04/1994	943 217,00	
30.522.0	Infrastructures culturelles régionales	22/05/2000	45 000,00	D
		07/05/2003	202 500,00	D
		14/12/2005	1 065 000,00	D
94209.500.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26/05/2009	2 550 000,00	E+R
62.501.19 /				
62.669.00	Modification luminaires d'éclairage public	15/12/2010	350 000,00	E
30.522.1	Participation au projet Werkhof-Frima	23/05/2012	50 000,00	D
711.501.08	Mise en séparatif route Chassotte - route Taconnets	19/12/2013	150 000,00	E
79.501.02	Valorisation du PAD Chandolan	26/05/2014	200 000,00	E
701.501.10	Réfection eau potable routes Faye + Pierre-Yerly	26/05/2014	100 000,00	E
Totaux (à titre indicatif)			5 655 717,00	

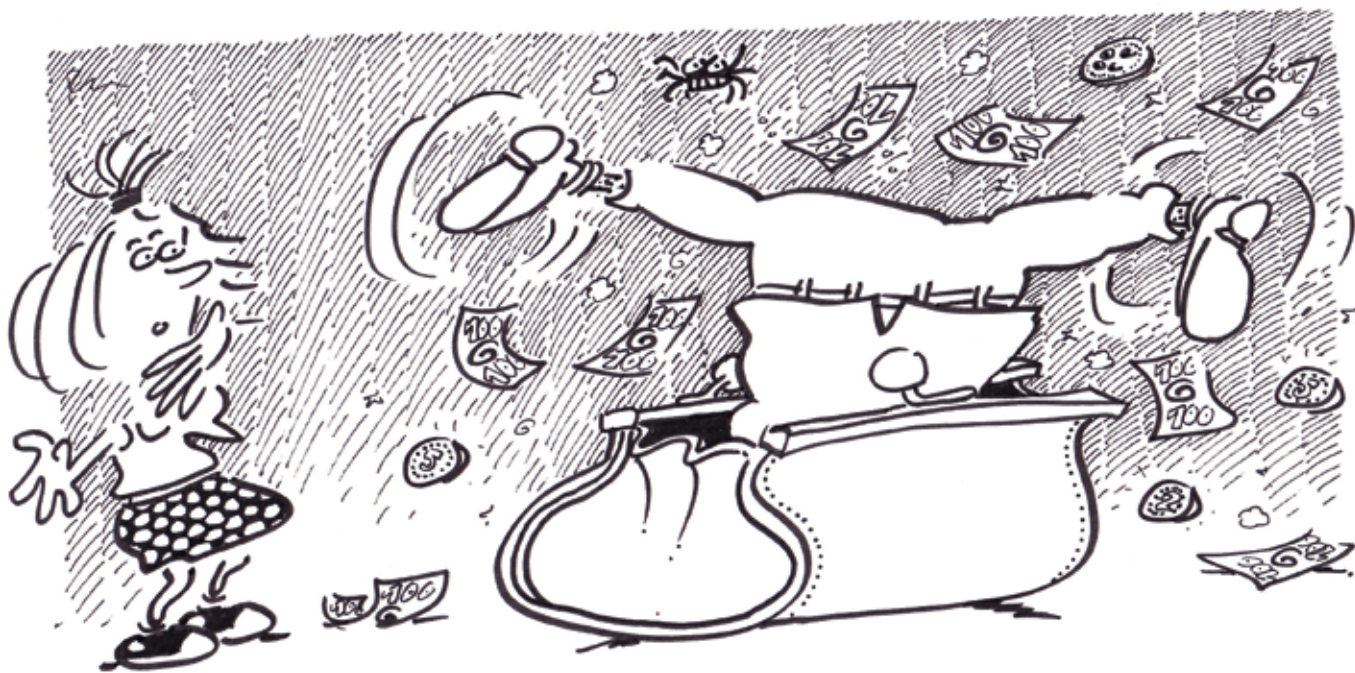
Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

Amort %	Emprunts accordés	Utilisés avant 2015	Utilisés en 2015	Encore disponibles	Décompte final
-		763 217,00		180 000,00	
-					
-		1 082 444,70	140 775,00		89 280,30
4%	1 500 000,00	1 206 862,50		1 343 137,50	
15%	350 000,00	284 897,50		65 102,50	
-				50 000,00	
4%	150 000,00	40 000,00	60 000,00	50 000,00	
4%	200 000,00	65 445,30	28 294,00	106 260,70	
4%	100 000,00		117 802,15		-17 802,15
		3 442 867,00	346 871,15	1 614 500,70	71 478,15



Décompte final d'investissement et commentaire

Réfection du réseau d'eau potable à la rue Pierre-Yerly et à la route de la Faye

En date du 26 mai 2014, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 100'000 pour la réfection du réseau d'eau potable à la rue Pierre-Yerly et à la route de la Faye.

De nouvelles conduites communales ont été posées en 2015 afin de résoudre les problèmes de fuites et autres perturbations constatées ces dernières années.

Les travaux de raccordement aux branchements privés, situés dans un talus, se sont avérés plus compliqués que prévus. Certaines plantations ont également dû être remplacées. Ceci explique le dépassement de crédit de CHF 17'802.15.

Le Conseil communal a bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2015, selon le décompte suivant :

Travaux de génie civil	CHF	55'430.00
Plantations	CHF	4'300.10
Installations conduites	CHF	52'267.05
Honoraires	CHF	5'805.00
Coût total	CHF	117'802.15
<hr/>		
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 26.05.2014	CHF	-100'000.00
Dépassement de crédit	CHF	17'802.15

Cet investissement greva uniquement les comptes 2015

Association pour le Service Officiel des Curatelles de La Sonnaz

Approbation des statuts

La commune de Givisiez collabore avec sept communes voisines (Autafond, Belfaux, Chésoelloz, Corminboeuf, Grolley, Granges-Paccot et La Sonnaz) afin d'assurer la mise en place et le fonctionnement d'un service de curatelle.

Lors de sa création, ce service était composé d'un seul curateur. En raison de la taille modeste de cette structure, le partenariat entre les communes s'était cristallisé sous la forme d'une entente intercommunale qui a l'avantage d'imposer un minimum de contraintes.

Cependant, depuis sa création, cette structure s'est agrandie afin de fournir les prestations nécessitées par le développement démographique au sein de nos communes. Ainsi, actuellement, deux curateurs et une secrétaire travaillent pour le service des curatelles.

Aujourd'hui, l'ensemble des communes partenaires est arrivé à la conclusion que pour garantir une collaboration optimale entre les communes, la forme juridique d'une entente doit être remplacée par une association de communes.

La garantie d'une coopération harmonieuse et efficace entre nos communes en matière de curatelle nécessite une définition claire des tâches entre les différents acteurs.

De plus, des facteurs extérieurs à l'activité du service des curatelles renforcent également ce besoin d'un changement de forme juridique, en particulier l'évolution du cadre légal régissant les curatelles et les communes.

La création d'une association de communes répondra à ce besoin. D'une part, la création d'un comité permettra une gestion optimale des opérations courantes et, d'autre part, la transparence sera accrue grâce à la supervision d'une Assemblée de délégués composée d'élus de chaque commune membre.

Afin de garantir le bon fonctionnement de notre Service des curatelles, le Conseil communal vous recommande d'accepter les nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

Les statuts ne figurent pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch, dans la rubrique Agenda. Ils sont également disponibles à l'administration communale.

Modification des statuts de l'ACoPol

Créée en 2004, l'Association de communes pour la création et l'exploitation d'un corps de police intercommunale (ACoPol) regroupe les communes de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne, où elle est basée.

La Commune de Matran a émis le souhait de rejoindre cette Association dès le 1er janvier 2017 et de bénéficier ainsi des services de l'ACoPol. Par ailleurs, il a également été procédé à une modification dans la représentation des délégués au sein de l'assemblée des délégués.

Considérées comme des modifications essentielles des statuts au sens de l'article 113 alinéa 1 LCo, elles doivent recueillir l'accord de l'unanimité des communes membres de l'ACoPol

En conséquence, le Conseil communal vous recommande d'approuver les modifications des statuts de l'ACoPol.

Les statuts ne figurent pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch, dans la rubrique Agenda. Ils sont également disponibles à l'administration communale.



Décisions pour la législature 2016 – 2021

Elections diverses

A l'aube d'une nouvelle période législative, il appartient à l'Assemblée communale du 23 mai 2016 d'élire, respectivement réélire :

- les membres de la Commission financière,
- les membres de la Commission d'aménagement,
- les membres de la Commission des naturalisations,
- la délégation à l'Agglomération (4 membres du Conseil + 1 membre du comité).

Mode de convocation de l'Assemblée communale

Depuis 1991 déjà, par souci d'économie et de simplification, l'Assemblée communale est convoquée par le Message du Conseil communal, distribué par tout-ménage. Cette disposition, toujours renouvelée depuis 1996, a donné satisfaction jusqu'ici.

La Loi sur les communes prescrivant qu'une telle mesure doit être confirmée au début de chaque législature, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 23 mai 2016 de maintenir ce système de convocation pour la période 2016-2021.

Renouvellement d'une délégation de compétence au Conseil communal

Durant la législature précédente, l'Assemblée communale avait délégué au Conseil communal la compétence d'effectuer des opérations immobilières jusqu'à concurrence de 10'000 m² et/ou CHF 50'000 de prix transactionnel par opération, qu'il s'agisse d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage d'immeuble, de constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but analogue à celui d'une acquisition d'immeuble.

Cette mesure limite aux seuls cas véritablement importants les dossiers sur lesquels

l'Assemblée communale doit se prononcer. Par contre, cela permet au Conseil communal de conclure de façon simple et dans des délais très courts des transactions portant sur les surfaces mineures et /ou des prix transactionnels peu élevés.

La Loi sur les communes prévoit qu'une telle délégation de compétence s'éteint au terme de chaque législature et doit être, le cas échéant, renouvelée. Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale de reconduire sans modification cette délégation de compétence pour la période 2016-2021.

Nouveaux horaires scolaires dès la rentrée 2016-2017

Afin d'uniformiser les horaires scolaires dans le Canton de Fribourg, l'école de Givisiez passera, dès la rentrée scolaire 2016-2017, à une répartition de 4 unités d'enseignement le matin et 2 unités d'enseignement l'après-midi, au lieu de 3,6 – 2,5 actuellement.

Ceci impliquera des changements au niveau de l'horaire scolaire. Si la pause de midi reste la même, le début et la fin de la journée sont modifiés comme suit :

Matin : De 08.00 h à 11.40 h

Après-midi : De 13.30 h à 15.15 h

Jours de classe en 1H et 2H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1H + 2H	2H	1H	1H + 2H	2H
2H	1H	CONGÉ	2H	2H

Jours de classe en 3H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Tous	Alternance 3H	Tous	Alternance 3H	Tous
Tous	Tous	CONGÉ	Tous	Tous

Jours de classe en 4H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Tous	Tous	Tous	Tous	Tous
Tous	Alternance 4H	CONGÉ	Alternance 4H	Tous

Jours de classe de 5H à 8H

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Tous	Tous	Tous	Tous	Tous
Tous	Tous	CONGÉ	Tous	Tous

Distribution d'eau potable

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Conformément à l'article 5 ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2015, environ 297'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la Commune par «le Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du CEFREN :

- En 2015, l'eau fournie par le CEFREN à la Commune de Givisiez provenait à environ 25% du lac de la Gruyère et à environ 75% des sources de la Tuffière à Corpataux-Magnedens.

- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bi-couche, d'une ozonation intermédiaire, puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- Au total, deux échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2015.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité micro-biologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	25 degrés français	Assez dure (variation dans l'année de 18 à 28 degrés français)
Teneur en nitrate	2 à 15 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l

A noter encore que le site internet ci-dessous regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre Commune.

www.qualitedeleau.ch

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF (anciennement Services industriels de la Ville de Fribourg) à Givisiez :

tél. : 026 350 11 60

Fax : 026 350 11 64

e-mail : info@sinef.ch

Vie sportive, culturelle et sociale



Projet d'agglomération de 3ème génération (PA3) Plan directeur régional

Mise en consultation publique du 24 mars au 23 mai 2016

L'Agglomération de Fribourg met en consultation publique son Projet d'agglomération de 3ème génération - Plan directeur régional - du 24 mars au 23 mai 2016.

Les documents du Plan directeur régional peuvent être consultés dans les administrations des dix communes membres de l'Agglomération (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Düdingen, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Villars-sur-Glâne) ainsi qu'à l'administration de l'Agglomération, Boulevard de Pérolles 2, 1700 Fribourg.

Les documents (en français et en allemand) sont également accessibles sur le site internet de l'Agglomération de Fribourg (<http://www.agglo-fr.ch/>).

Toute personne intéressée pourra transmettre ses remarques et observations sur le Plan directeur régional par le biais d'un questionnaire qui est disponible sur le site internet de l'Agglomération et auprès des administrations communales et de l'administration de l'Agglomération.

Le questionnaire de la consultation sera à envoyer, avec la mention «PA3 consultation publique», jusqu'au 23 mai 2016 à l'attention du Comité d'agglomération, Boulevard de Pérolles 2, 1700 Fribourg ou par courriel à consultation@agglo-fr.ch.



INFORMATIONS POLICE INTERCOMMUNALE

Pas de distractions – moins d'accidents

L'inattention et la distraction sont les premières causes d'accidents sur les routes suisses. L'utilisation du téléphone portable (téléphoner, lire/écrire des SMS, chercher des contacts), tout comme celle des systèmes de navigation, sont sources de distraction et interdites par la loi. D'autres activités telles qu'utiliser la radio, le MP3, avoir des discussions animées avec les passagers ou, hors du véhicule, des personnes qui attirent l'attention ou un beau panorama peuvent aussi empêcher le conducteur d'avoir en tout temps la maîtrise de son véhicule.

Conseils:

Avant de prendre le volant:

- Eteignez votre téléphone portable, enclenchez votre combox.
- Programmez votre système de navigation.
- Branchez votre MP3 et sélectionnez votre musique, choisissez votre station de radio.



Pendant le trajet:

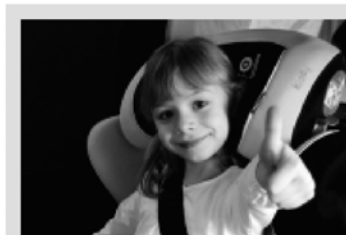
- Abstenez-vous de toute activité qui pourrait vous distraire; portez votre attention sur le trafic.
- Arrêtez-vous à l'écart de la chaussée pour téléphoner, lire/écrire des SMS.
- Renoncez aux conversations au moyen de votre dispositif mains libres; elles distraient aussi.
- Arrêtez-vous à un endroit sûr si vous devez régler quelque chose d'urgent susceptible de vous distraire.

Vie sportive, culturelle et sociale

(suite)



INFORMATIONS POLICE INTERCOMMUNALE



Bien attacher son enfant

Un enfant sur deux est mal attaché en voiture. Votre soutien est indispensable !

Chaque année, environ 300 enfants passagers d'une voiture sont victimes d'un accident sur les routes suisses. Selon une étude effectuée en 2012 par le bpa – Bureau de prévention des accidents en collaboration avec le TCS, un enfant sur deux n'est pas protégé de manière optimale par le siège dans lequel il est installé.

Depuis avril 2010, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ou jusqu'à une taille de 150 cm doivent être installés dans un siège d'enfant adapté. Cette réglementation vaut pour toutes les places de la voiture équipées d'une ceinture à trois points d'ancrage. Les places munies d'une ceinture à deux points – que l'on trouve fréquemment dans les voitures anciennes ou dans les minibus – ne sont admises que pour les enfants de moins de 7 ans installés dans un siège adéquat.

Quel siège pour quel enfant?

- Les plus petits doivent être transportés le plus longtemps possible dans une coque à bébé qui est toujours dirigée vers l'arrière et installée idéalement sur la banquette arrière. Si la coque est placée sur le siège du passager, l'airbag frontal doit être désactivé.
- Les enfants jusqu'à 4 ans environ peuvent être transportés dans un siège orienté le plus souvent vers l'avant et muni de son propre système de ceinture (bretelles). Ce qui compte, c'est que le siège soit solidement fixé à la voiture. S'il est installé moyennant la fermeture enfichable normalisée Isofix, la voiture doit figurer sur la liste d'homologation du siège d'enfant.
- Un siège d'enfant muni d'un dossier offre aux enfants plus grands une sécurité et un confort optimaux. Ils y seront bien protégés puisqu'ils sont retenus par les ceintures à trois points conçues pour les adultes. Le plus important est que la ceinture plaque le plus étroitement possible sur le corps.

Les sièges pour enfants sauvent des vies – à condition d'être utilisés correctement!

Commander et payer un acte d'état civil via Internet

Il est possible de commander et de payer un acte d'état civil par Internet, sans passer dans les locaux de l'état civil.

Le site www.fr.ch/commander permet de commander et de payer les actes suivants :

- > Acte de naissance
- > Acte de mariage
- > Acte de partenariat
- > Acte de décès
- > Acte de reconnaissance
- > Acte d'origine
- > Certificat de famille
- > Certificat de partenariat
- > Certificat individuel d'état civil

Le paiement se fait par carte de crédit, selon un système sécurisé. L'acte vous est ensuite envoyé par courrier.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Vie sportive, culturelle et sociale

(suite)

PRO
SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

RECHERCHONS

BÉNÉVOLES

ACCOMPAGNEMENT
VISITES
ECHANGES
CONVIVIALITÉ

Vous souhaitez partager des moments conviviaux avec des aînés à travers des visites à domicile régulières ? Vous êtes prêt à leur offrir une présence, une disponibilité et une écoute attentive ?

Alors contactez-nous pour de plus amples informations.

Pro Senectute Fribourg, Passage du Cardinal 18, CP 169,
1705 Fribourg, 026 347 12 40, info@fr.pro-senectute



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg
Tél. 026 426 02 66
www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfreiburg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /

Vie sportive, culturelle et sociale

(suite)



Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex- fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

Coaching stop-tabac en 4 séances	Cours stop-tabac en groupe	Entretien d'orientation
1. Faire le point Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt		Conseils ponctuels et soutien personnalisé
2. Préparation Identifier vos ressources et développer des alternatives		
3. Action Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision		
4. Consolidation Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes		
		Tarifs
		CHF 200.- Coaching individuel
		CHF 150.- Cours de groupe
		CHF 50.- Entretien d'orientation

Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%. Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme
Fachstelle Tabakprävention
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96
1705 Fribourg · Freiburg
T 026 425 54 10 · F 026 426 02 88
info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch



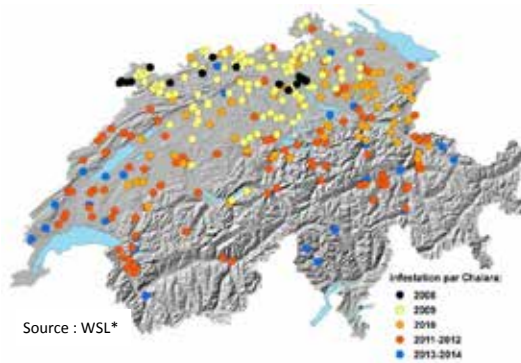
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG

Chalara fraxinea

Ce champignon qui décime nos frênes

A l'instar de la graphiose de l'orme dans les années 70, un champignon provoque la mort des frênes. La chalarose ou appelée communément flétrissement du frêne est une maladie fongique provenant vraisemblablement d'Asie. Elle a été identifiée en 1990 pour la première fois en Pologne et en Lituanie. Seul le frêne (*fraxinus excelsior*) est infecté et ceci à tous les âges.

Sa première apparition au nord de la Suisse a été observée en 2008. Depuis, le champignon a progressé de manière spectaculaire et en 2014 déjà, il franchissait les Alpes (voir carte ci-dessous). Il est désormais présent dans la région de Chiasso.



Source : WSL*

En plaine, le frêne représente tout de même plus de 10% des arbres de nos forêts. Il est apprécié pour la qualité de son bois utilisé notamment pour la confection de manches d'outils. Il possède une grande vigueur et capacité à se rajeunir naturellement ce qui évite le recours à la plantation. De plus, cette espèce présente une large amplitude écologique lui permettant de coloniser des milieux et sols très différents.



Feuilles saines à gauche et infestées à droite



Tronc contaminé à gauche et sain à droite

Les spores issues de la fructification du champignon sont dispersées par le vent et infectent les feuilles qui brunissent. Puis la contamination se propage souvent à l'écorce provoquant une nécrose de cette dernière. La circulation de la sève au sein de l'arbre est ainsi perturbée impliquant le dessèchement des parties infectées. En quelques mois ou années pour les plus grands sujets, l'attaque sera fatale à l'arbre.

Il n'existe aucun moyen de lutte contre la chalarose. Les spores étant produites par millions dans la litière au sol puis véhiculées par le vent, il serait impensable d'appliquer un quelconque traitement. L'élimination des frênes atteints est donc également inutile.

La maladie progresse rapidement et a déjà anéanti certaines surfaces de jeunes frênes et provoqué la mort de vieux arbres. En bordure de sentiers ou de routes, le risque de chutes de branches sèches provenant de frênes plus âgés est problématique d'un point de vue sécuritaire. Certains abattages préventifs seront alors nécessaires.

La disparition du frêne en Europe est bien engagée même si un espoir subsiste. Certains sujets semblent résistants à la virulence du champignon. Nous espérons que les graines issues de ces arbres produisent à terme des sujets eux aussi résistants permettant à l'espèce de reconstituer une population saine. Affaire à suivre ...

Le dic utile (*Institut fédéral de recherche : WSL)

<http://www.wsl.ch/forest/wus/diag/index.php?TEXTID=213&LANGID=2&MOD=1>

Hauterive, février 2016

F. Schneider, ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement



LA FAMILLE AU JARDIN
DIE FAMILIE IM GARTEN

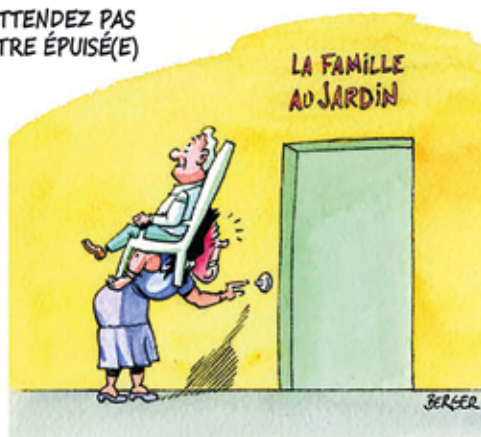
Foyer de Jour pour personnes atteintes de
troubles de la mémoire de type Alzheimer.

À Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Information
Tél. 026 321 20 13
E-mail: info@la-famille-au-jardin.ch
www.la-famille-au-jardin.ch

CCP 17-587461-8

N'ATTENDEZ PAS
D'ÊTRE ÉPUISÉ(E)



**Accueil de jour du lundi au vendredi
de 9h à 17h
et court-séjour en week end
du vendredi au dimanche,
2 fois par mois**

CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

Imprimerie Saint-Paul • Fribourg